

MODELE DE NOTIFICATION RELATIVE A DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT OU D'ENCAPSULATION D'AMIANTE SUPPLEMENTAIRES OU POUR LA MODIFICATION DU PLAN DE TRAVAIL

DOCUMENT N° :

DATE DE NOTIFICATION: .../.../....

Nom du bâtiment :

Adresse du chantier :

Enleveur d'amiante :

Référence de l'autorisation :

Objet de la notification :

Bâtiment	Niveau(x)	Localisation de l'application	Type d'application (plaque ou conduite en fibro-ciment, calorifuge, flocage, ...)	Méthode d'encapsulation et/ou d'enlèvement

Plan de travail :

- Description de la méthode de travail (dans le cas où celle-ci n'a pas été décrite dans la demande d'autorisation initiale ou une notification précédente)

- Plan d'implantation de la zone de travail (limites de la zone de travail, localisation des applications d'amiante à enlever, localisation des sas et des extracteurs éventuels, trajet pour les gaines d'évacuation de l'air filtré par les extracteurs, trajet pour l'évacuation des déchets vers le lieu de stockage, localisation éventuelle des zones contiguës occupées par des personnes étrangères au chantier, ...)

Déchets d'amiante :

Type de déchet d'amiante	Quantité présumée (kg, ...)	Collecteur agréé	Filière d'élimination	
			Destination(s) intermédiaire(s)	Destination finale

Nom du signataire (pour le notifiant) - date de signature du rapport – signature


Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

